

SGLCE

CGT

France-Routage

Le samedi n'est pas un jour comme les autres !

La situation s'améliore

En 2011, face à une situation délicate pour France-Routage suite aux investissements massifs et au déménagement décidés par la direction, nous avons accepté de faire des efforts temporaires : salaires bloqués, temps de travail modulé, semaine d'hiver décalée. La situation dans notre profession n'est pas excellente et France-Routage reste (avec BHR) l'entreprise où la lutte syndicale a permis d'obtenir les meilleurs avantages. En même temps, la situation propre de France-Routage s'est améliorée (nouveaux clients, déménagement de la brochure, décollage du portage, baisse des effectifs par départs naturels...). Nous savons tout cela et nous voulons rester prudents.

Bilan des négociations

Pour autant, le bilan des négociations ne nous satisfait pas. Si la direction a accepté une augmentation générale des salaires de 1,6 % au 1^{er} janvier, elle a refusé d'autres demandes comme la prime panier à 3,21 euros, une prime exceptionnelle de transport pour 2011 de 200 euros, l'amélioration des prestations de la mutuelle... Pourtant la voiture est indispensable avec nos horaires et elle nous coûte de plus en plus cher ; c'est pourquoi nous revendiquerons pour demander une prime de transport, en commençant par les petits salaires.

La modulation

Les dernières propositions discutées avec la direction vont dans le sens d'une amélioration : les horaires de prise de travail seraient fixes et la modulation ne s'appliquerait plus que liée à la notion de fin de titre.

Reste le problème du samedi. Travailler le samedi ne fait pas plaisir à grand monde. C'est la vie de famille qui en prend un coup. En même temps, nous savons qu'il est malheureusement indispensable que France-Routage tourne le samedi pour satisfaire tous les clients. **Comme nous l'avons déclaré (voir le PV du CE extraordinaire) pendant les négociations 2011, nous demandons, aujourd'hui que l'entreprise va mieux, que le travail du samedi soit accompagné d'une majoration de salaire sous une forme ou une autre. C'est notre condition pour poursuivre la modulation.**

15 février 2012